

Canada - Europe
Parliamentary Association



Association parlementaire
Canada - Europe

**Rapport de la délégation parlementaire canadienne
concernant sa participation à la réunion
du Comité permanent de la région arctique**

Association parlementaire Canada-Europe

**Copenhague, Danemark
Les 10 et 11 juin 2014**

Rapport

INTRODUCTION

M. Ryan Leef a dirigé une délégation de deux personnes à la réunion du Comité permanent des parlementaires de la région arctique (le Comité permanent) tenue à Copenhague, au Danemark, le 10 juin 2014. La délégation compte également M. Dennis Bevington. M. Tim Williams du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement a accompagné la délégation à titre de conseiller.

La Conférence des parlementaires de la région arctique (CPRA) est un organisme parlementaire composé de délégations nommées par les parlements nationaux des États de l'Arctique (Canada, Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Russie, Suède et États-Unis) et le Parlement européen. Y siègent également des participants permanents représentant les peuples autochtones, ainsi que des observateurs. La Conférence se réunit aux deux ans. La 10^e Conférence avait eu lieu à Akureyri, en Islande, du 5 au 7 septembre 2012¹. La 11^e Conférence aura lieu à Whitehorse, au Yukon, du 9 au 11 septembre 2014.

La Conférence adopte une déclaration contenant des recommandations à l'intention du Conseil de l'Arctique, des gouvernements des huit États de l'Arctique et de la Commission européenne. Le Comité permanent surveille attentivement comment les divers gouvernements mettent en œuvre la déclaration de la Conférence, et prennent de nouvelles mesures pour promouvoir la coopération dans la région arctique.

Entre les conférences, le Comité permanent, qui a amorcé ses travaux en 1994, facilite la coopération entre les parlementaires de la région arctique. La Conférence et le Comité permanent prennent diverses mesures pour promouvoir la coopération dans la région arctique et servent notamment de tribune parlementaire pour discuter de questions se rapportant aux travaux du Conseil de l'Arctique. Le Comité permanent participe aux travaux du Conseil de l'Arctique à titre d'observateur².

¹ Le rapport (en anglais) de la Conférence est accessible à <http://www.arcticparl.org/files/conference-report%2C-akureyri.pdf>.

² Conférence des parlementaires de la région arctique, <http://www.arcticparl.org/>.

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION³

L'ordre du jour de la réunion et le procès-verbal provisoire de la réunion précédente tenue le 24 février à Ottawa, Canada, ont été adoptés.

A. PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE SUR L'ARCTIQUE DU DANEMARK

M. Martin Lidegaard, ministre des Affaires étrangères, présente la politique sur l'Arctique du Danemark. La stratégie du Danemark à l'égard de l'Arctique⁴ souligne la nécessité d'une coopération internationale et nationale « vers la réalisation d'un objectif global commun qui est de créer un avenir paisible, prospère et durable pour l'Arctique ». Le ministre Lidgaard commence sa présentation en déclarant qu'il est crucial de faire participer les parlementaires de la région arctique aux initiatives de coopération sur les enjeux de l'Arctique. Il mentionne la coopération entre les cinq États côtiers de l'Arctique, en particulier la Déclaration d'Ilulissat en 2008⁵. Il incombe à tous les États de l'Arctique de maintenir la paix et la sécurité tout en assurant le développement économique, social et environnemental.

Insistant sur le rôle central du Conseil de l'Arctique dans la réalisation de cet objectif global, le ministre signale que le Danemark est favorable à un plus grand nombre d'observateurs. Cela serait avantageux non seulement pour l'Arctique, mais pour le monde entier. Il fait observer que les États à l'extérieur de l'Arctique devraient être traités de la même manière et il déclare son appui à la demande du statut d'observateur présentée par l'Union européenne (UE). Compte tenu de la décision finale touchant l'interdiction des produits dérivés du phoque par l'UE dans le cadre du règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce⁶, il espère un règlement de la question du statut de l'UE au Conseil de l'Arctique.

Sur le sujet des nouveaux domaines possibles d'accords juridiques entre les États de l'Arctique, le ministre signale que certains éléments du *Traité sur l'Antarctique* et de son protocole sur la protection de l'environnement peuvent servir d'exemple pour l'Arctique⁷. Le traité initial vise la préservation de l'Antarctique à des fins pacifiques et de recherche scientifique tandis que le protocole engage les parties à protéger globalement

³ Le procès-verbal de la réunion figure à l'Appendice 1. Le texte du présent rapport est axé sur des questions qui ne sont pas entièrement traitées dans le procès-verbal. Il s'agit d'un supplément adoptant le point de vue du Canada.

⁴ Danemark, Groenland et les îles Féroé, [Kingdom of Denmark Strategy for the Arctic 2011- 2020 \[TRADUCTION\]](#).

⁵ [The Ilulissat Declaration Arctic Ocean Conference Ilulissat, Greenland, 27 – 29 May 2008](#).

⁶ Voir Organisation mondiale du commerce, [Communautés européennes – Mesures prohibant l'importation et la commercialisation de produits dérivés du phoque](#), Règlement des différends : Affaire DS400, 22 mai 2014.

⁷ Voir Secrétariat du traité sur l'Antarctique, [Le Traité sur l'Antarctique](#).

l'environnement de l'Antarctique. Le ministre précise toutefois que la situation est différente pour l'Arctique, car il n'y a pas de résident permanent en l'Antarctique.

Concernant la remarque selon laquelle la capacité de recherche et sauvetage est insuffisante dans les eaux qui bordent le Groenland, le ministre se demande ce que représente une capacité suffisante de recherche et sauvetage. Par exemple, quand peut-on considérer qu'assez est assez? La responsabilité doit être partagée par tous les intervenants, les bateaux de touristes en particulier.

Un délégué du Canada demande au ministre ce qu'il pense du rôle du Conseil économique de l'Arctique (CEA). Le ministre répond que le rôle et les initiatives du CEA sont définis en ce moment et dépendront également des nouvelles fonctions que le Conseil de l'Arctique assumera. Il ne faut pas oublier ce fait important : l'Arctique est encore une région à risque élevé pour les investissements en raison des difficultés que posent la température et les infrastructures. Il faut donc s'efforcer tout d'abord d'attirer des investissements et de veiller à ce que les activités économiques soient profitables pour le Groenland.

Concernant l'élaboration du code polaire⁸, sous l'égide de l'Organisation maritime internationale, le ministre est d'avis qu'il ne faut rien précipiter. L'entente devrait renfermer des normes élevées sinon il ne devrait pas y avoir d'entente. La question est posée à savoir ce que feraient les États côtiers de l'Arctique en l'absence d'un code polaire solide.

En réponse à une question sur les entreprises autochtones, le ministre fait observer qu'il est déjà difficile de définir une entreprise autochtone et que cela deviendrait encore plus difficile alors que les peuples autochtones créent et adoptent de nouveaux modèles d'affaires.

⁸ Voir Organisation maritime internationale, [Development of an international code of safety for ships operating in polar waters \(Polar Code\)](#), *Shipping in polar waters* [Code international de la sécurité des navires naviguant les eaux polaires (code polaire), transport dans les eaux polaires].

B. DANS L'INTÉRÊT DU GROENLAND

Le professeur Minik Rosing du Musée d'histoire naturelle du Danemark et président du Committee for Greenlandic Mineral Resources to the Benefit of Society (comité des ressources minérales groenlandaises dans l'intérêt de la société) présente le rapport du comité intitulé *To the Benefit of Groenland*⁹.

Le professeur Rosing décrit les liens économiques historiques entre le Groenland et l'Europe, de l'huile de baleine à la chrysolite¹⁰ avant d'exposer plus en détail le rapport du comité. En résumé, selon les conclusions du rapport, les capacités du Groenland en matière de ressources humaines et d'infrastructure pour exploiter son potentiel en ressources non renouvelables ne sont pas suffisantes pour se sevrer des subventions globales du Danemark. Le rapport laisse entendre qu'une meilleure récolte des ressources biologiques pourrait être avantageuse tout comme une collaboration à l'échelle internationale pour fixer un prix pour la préservation de la nature. Cependant, comme il existe une limite à la croissance des revenus provenant des ressources biologiques et compte tenu de la composition démographique du Groenland, une situation déficitaire est éventuellement inévitable.

La présidente du Comité permanent, qui vient du Groenland, fait remarquer qu'il est important de définir les avantages de l'Arctique et de les utiliser pour développer la région d'une manière qui lui est propre, sans avoir recours aux modèles utilisés ailleurs dans le monde.

C. COOPÉRATION DE L'ARCTIQUE CONCERNANT LA GESTION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES

M. Njord Wegge, agrégé supérieur de recherche à l'Institut Fridtjof Nansen de Norvège, présente de l'information sur la coopération pour la gestion des ressources biologiques, en particulier les pêches. Il s'agit des pêches en haute mer dans l'Arctique au-delà des 200 milles marins de la zone économique exclusive¹¹ des cinq États côtiers de l'Arctique. Ces eaux sont généralement caractérisées par des profondeurs de 4 000 à 5 000 mètres.

M. Wegge décrit tout d'abord sommairement le cadre juridique actuel régissant la pêche en Extrême-Arctique. L'*Accord de 1995 des Nations Unies aux fins de l'application des*

⁹ Le Committee for Greenlandic Mineral Resources to the Benefit of Society, [To the Benefit of Greenland](#), janvier 2014.

¹⁰ La chrysolite est un minéral associé à un gisement maintenant épuisé au Groenland, qui est utilisé pour la fabrication de l'aluminium.

¹¹ Dans la zone économique exclusive, l'État côtier a des droits souverains aux fins d'exploration et d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources naturelles, biologiques ou non biologiques [...] [Convention des Nations Unies sur le droit de la mer](#), Partie V.

dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrants (en vigueur en décembre 2001) s'appliquerait à l'océan dans l'Extrême-Arctique tout comme, en partie, la *Convention 1982 sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique Nord-Est*¹². Il existe aussi d'autres organisations régionales de gestion des pêches¹³. M. Wegge note qu'il semble n'y avoir aucune volonté de se servir du Conseil de l'Arctique pour aborder l'enjeu de la gestion des pêches.

Compte tenu des écosystèmes océaniques en évolution, la gestion de l'Extrême-Arctique peut prendre de l'importance. Par exemple, du poisson a été capturé jusqu'au 82^e degré de latitude nord, au nord de Svalbard, ce qui est nouveau. Les cinq États côtiers de l'Arctique ont convenu en février 2014 d'interdire temporairement la pêche commerciale en haute mer dans la partie centrale de l'océan Arctique jusqu'à l'établissement d'un régime de réglementation, mais ont mentionné la faible probabilité d'une pêche commerciale en haute mer dans la partie centrale de l'océan Arctique dans un avenir rapproché¹⁴.

M. Wegge dit finalement que d'autres pays que les États côtiers de l'Arctique pourraient être appelés à jouer un rôle à l'avenir et poser des questions comme celle de savoir si une entente est nécessaire et qui en déciderait, si des pêches expérimentales devraient être établies, et comment les pêches autochtones seraient prises en compte.

Un délégué du Canada s'exprime sur cette question en faisant observer que les stocks de poissons peuvent migrer plutôt qu'augmenter, ce qui laisse alors certaines zones sans poisson. Il ajoute que les courants océaniques changent, les océans s'acidifient et la prédation peut évoluer.

En réponse à ces observations, M. Wegge signale que les zones sans poisson sont habituellement remplies par des poissons qui migrent depuis le sud et qu'il y a habituellement des gagnants et des perdants dans les pêches. Il affirme que la migration est normale et que la guerre du maquereau dans la région des îles Féroé et de l'Islande découle de la migration du maquereau vers les zones de pêches de cette région. Quant au mouvement des prédateurs, il est encore trop tôt pour savoir si les prédateurs suivraient la migration des poissons dans l'Arctique, car cela dépend d'autres facteurs comme le besoin de terrains.

¹² Voir [Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est \[EN ANGLAIS SEULEMENT\]](#).

¹³ À signaler que l'[Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest \[EN ANGLAIS SEULEMENT\]](#) a aussi compétence, par exemple, sur les eaux entre le Canada et le Groenland, bien que celles-ci soient situées à l'intérieur des ZEE du Canada et du Royaume du Danemark.

¹⁴ [Chairman's Statement](#), réunions sur les pêches dans l'Arctique, Nuuk, Groenland, du 24 au 26 février 2014.

Au sujet de la participation des Autochtones aux activités des cinq États côtiers de l'Arctique, M. Wegge mentionne qu'en l'absence d'un organisme qui les représente officiellement, il revient aux gouvernements centraux de prendre une décision sur la participation des Autochtones. La présidente du CPPRA souligne l'importance de la participation des Autochtones aux réunions des cinq États côtiers de l'Arctique.

D. VERS LA COOPÉRATION ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS RELATIVES À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS L'ARCTIQUE

M. Kristian Sørby Kristensen, chercheur principal à l'Université de Copenhague, traite du sujet de la coopération en matière de protection civile et d'intervention en résumant ses constatations, à savoir que la coopération régionale devient plus difficile alors que les pays mettent en œuvre des initiatives de coopération plutôt que de signer des accords à cet égard.

La gestion des situations d'urgence est difficile, complexe et coûteuse. Puisqu'il s'agit d'une responsabilité partagée, il faut des chefs de file dans ce domaine à la fois à l'intérieur des États et parmi les États par le truchement d'une coopération régionale accrue. La coopération doit aller plus loin qu'un protocole d'entente de façon à inclure une formation et des exercices. M. Kristensen mentionne que le groupe de travail chargé du programme Préparation aux situations d'urgence, prévention et intervention au Conseil de l'Arctique constitue un choix évident pour la mise en œuvre de mesures de coopération, mais que les ressources doivent être fournies par chaque pays concerné.

Un délégué du Canada insiste sur la nécessité d'intégrer la préparation aux situations d'urgence à la gestion des risques puisque les types de risques et leur probabilité doivent être compris. Des mesures préventives peuvent être prises pour éviter que surviennent les événements plus fréquents. Des mesures à faible coût comme le fait de se procurer un localisateur pour ses déplacements sur terre peuvent empêcher les gens de se perdre. Dans le même ordre d'idées, le délégué prône la cartographie des vulnérabilités pour déterminer ce qui rend les pays vulnérables ou résilients. Il répète que dans un monde de ressources limitées et de navigation croissante dans l'Arctique, il faut comprendre la probabilité que des événements se produisent et appliquer les méthodes de gestion des risques à la préparation aux situations d'urgence.

E. CONFÉRENCE À WHITEHORSE, DU 9 AU 11 SEPTEMBRE 2014

Le chef de la délégation canadienne présente la dernière version du programme provisoire de la Conférence des parlementaires de la région arctique qui aura lieu à Whitehorse, au Yukon, du 9 au 11 septembre 2014. Aucune observation n'est formulée.

Les rapporteurs pour les quatre thèmes exposent ensuite chacun leur approche. M. Bevington du Canada est le rapporteur sur le développement durable des infrastructures. Le rapport de M. Bevington sera axé sur les enjeux suivants : l'énergie renouvelable; la sécurité alimentaire; des infrastructures qui facilitent les activités économiques durables comme le tourisme, et la formation et la recherche par l'intermédiaire de l'Université de l'Arctique.

La dernière déclaration de la conférence provisoire fait l'objet d'une discussion et diverses idées sont échangées (voir le procès-verbal provisoire).

F. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LE NORD

Le Comité permanent est en voie de rédiger un rapport sur le développement économique et le renforcement des capacités dans le Nord, intitulé *Capacity Building and Economic Development in the High North* (renforcement des capacités et développement économique dans le Grand Nord). Un processus semblable sur le sujet de la gouvernance, ayant mené à la 10^e Conférence des parlementaires de la région arctique, a eu une grande influence sur la déclaration de la Conférence. Les participants discutent de la septième version du document.

Un membre du Comité est d'avis qu'il est important de discuter du transport à l'échelle régionale, citant le partenariat pour les transports et la logistique dans le cadre de la dimension septentrionale¹⁵. La coopération transfrontalière est recommandée comme moyen de régler le problème de pénurie de main-d'œuvre dans certaines industries.

Le chef de la délégation du Canada dit qu'à son avis, la recommandation touchant l'élaboration de stratégies globales pour l'évaluation des conséquences environnementales, sociales et culturelles de la mise en valeur des ressources naturelles dans l'Arctique a seulement des retombées négatives qui ne correspondent pas au texte du rapport qui fait état à la fois des avantages sociaux et des coûts des projets de mise en valeur. Il propose d'ajouter le concept des avantages de la mise en valeur à la recommandation. Dans une note distincte, il propose une utilisation cohérente des termes « Nord » et « Arctique » dans le rapport.

¹⁵ Voir [Northern Dimension Partnership on Transport and Logistics \[EN ANGLAIS SEULEMENT\]](#).

G. SITUATION DES TRAVAUX DU CPPRA

La présidente annonce qu'elle quittera son poste à la Conférence en septembre. Il faudra donc choisir un nouveau président du Comité permanent à la réunion du Comité qui suivra la Conférence.

La présidente fait état d'un échange de lettres entre elle et la présidente canadienne du Conseil de l'Arctique (la ministre Aglukkaq). Les lettres portent sur un incident qui s'est produit à la réunion des hauts représentants de l'Arctique à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, les 26 et 27 mars 2014. Le vice-président du Comité permanent, M. Bevington, avait demandé de prononcer un discours aux hauts représentants de l'Arctique et sa demande a été refusée. Une lettre a alors été envoyée à la ministre Aglukkaq pour indiquer la « grande déception » de la présidente du Comité à l'égard de « cette décision historique ». La ministre Aglukkaq a répondu que l'ordre du jour de la réunion des hauts représentants de l'Arctique était si long et chargé qu'il n'y avait pas de place pour les déclarations verbales.

Le vice-président s'adresse alors aux membres du Comité pour souligner l'envergure et l'importance des travaux du Conseil de l'Arctique et la nécessité de participer activement aux travaux du Conseil de l'Arctique. Par conséquent, il faut rétablir les relations entre les parlementaires de la région arctique et le Conseil de l'Arctique.

La présidente résume ensuite les conclusions qu'elle a tirées de cet échange de lettres. Après le refus de la part du Conseil de l'Arctique, elle a estimé qu'une communication claire s'imposait. Le Comité permanent est composé de parlementaires et il représente donc les peuples de l'Arctique. À ce titre, les membres du Comité devraient être autorisés à prononcer de courts discours aux réunions des hauts représentants de l'Arctique et des groupes de travail du Conseil de l'Arctique. Elle juge nécessaire de rappeler que le Comité permanent veut maintenir un dialogue direct avec les hauts représentants de l'Arctique.

Le chef de la délégation canadienne parle de la nécessité de bien peser les mots des lettres comme celle qui est en cause. Il fait remarquer qu'il ne remet pas en question le droit du Comité permanent, à titre d'observateur au Conseil de l'Arctique qui est particulièrement intéressé par les enjeux de cette région, de demander de prononcer un discours devant les hauts représentants de l'Arctique. Cependant, il croit que les propos tenus dans la lettre étaient un peu forts, surtout qu'il ne s'agissait pas vraiment d'une « décision historique ». Les lettres de ce genre doivent être soigneusement formulées sinon elles peuvent être perçues comme un coup de semonce par le destinataire, en l'occurrence la ministre Aglukkaq, présidente du Conseil de l'Arctique.

La présidente du Comité mentionne à son tour qu'une telle demande de discours n'avait jamais été refusée; il s'agissait d'une nouvelle situation. Elle explique qu'elle avait

l'impression que la manière de travailler du Conseil de l'Arctique devenait plus rigide, faisant allusion à la façon dont le Groenland avait été traité auparavant. Elle affirme que le Comité permanent, qui est composé de parlementaires et qui représente le peuple, doit maintenir des voies ouvertes de dialogue avec le Conseil de l'Arctique. S'il existe des contraintes de temps, en particulier avec un plus grand nombre de délégations aux réunions, les observateurs pourraient être désignés et les parlementaires, à titre de représentants du peuple, devraient se voir accorder du temps pour exposer leurs idées aux hauts représentants de l'Arctique. L'ensemble des participants est d'accord avec la suggestion de la présidente selon laquelle cette question pourrait être traitée dans la déclaration de la 11^e Conférence.

Il s'ensuit une table ronde portant sur les activités des délégations (voir le procès-verbal provisoire).

H. PROCHAINES RÉUNIONS DU CPPRA

Les prochaines réunions du Comité permanent auront lieu les 9 et 10 septembre immédiatement avant et après la Conférence. La présidente quittera son poste à la réunion du 10 septembre. La prochaine réunion après cette date aura lieu à Helsinki, en Finlande, du 10 au 21 novembre 2014 et elle comportera un séminaire sur la coopération accrue sur la sécurité dans l'Arctique.

Respectueusement soumis,

M. David Tilson, député
Président
Association parlementaire Canada-Europe

CONFÉRENCE DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE
LE COMITÉ PERMANENT DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE
RÉUNION À COPENHAGUE

LE 10 JUIN 2014

Lieu : Landstingssalen, Folketinget (Parlement du Danemark)

Procès-verbal provisoire

1. ADOPTION DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Décision

Le Comité approuve les points de l'ordre du jour proposé de la réunion du CPPRA.

**2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA RÉUNION DU CPPRA
TENUE À OTTAWA LE 24 FÉVRIER 2014**

Décision

Le Comité approuve le procès-verbal de la réunion du CPPRA tenue à Ottawa le 24 février 2014.

3. PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE SUR L'ARCTIQUE DU DANEMARK

M. Martin Lidegaard, ministre des Affaires étrangères, présente au Comité la stratégie du Danemark à l'égard de l'Arctique et souligne l'importance de l'Arctique pour le Danemark et le monde entier.

Les difficultés politiques, économiques et sociales causées par les changements climatiques, les activités maritimes accrues et les matières premières accessibles sont des facteurs qui influent sur le développement de l'Arctique. L'objectif est d'instaurer le développement durable et la sécurité dans la région arctique.

Les pays du Royaume du Danemark ont un intérêt commun pour l'Arctique. Le ministre de la Défense a lancé une étude sur les défis futurs dans l'Arctique. L'étude sera terminée d'ici 2017 et préparera le terrain pour d'autres initiatives.

Le ministre Lidegaard souligne l'importance de l'établissement du Conseil économique de l'Arctique et des directives obligatoires approuvées de l'Organisation maritime internationale concernant la navigation dans les eaux couvertes de glace.

Le ministre sait que le Conseil de l'Arctique joue un rôle central dans la coopération dans l'Arctique et que le Danemark est très favorable à l'évolution positive du Conseil et il donne en exemple la signature de deux accords juridiques, ce qui est une grande

réalisation. Le ministre souhaiterait qu'un plus grand nombre d'accords de ce genre et que la priorité soit accordée à la mise en œuvre des accords établis et des décisions prises. Le Danemark est en faveur d'une approche inclusive, notamment de l'admission au Comité d'un plus grand nombre d'observateurs comme l'Union européenne (UE).

La coopération dans le domaine des pêches et des ressources biologiques a commencé par des réunions entre les cinq États côtiers de l'Arctique. Le ministre Lidegaard aimerait qu'un plus grand nombre d'États participent à ces activités de coopération.

En réponse à des questions des membres du Comité, le ministre déclare que le réchauffement de la planète change les mouvements migratoires de certains stocks de poisson qui s'aventurent plus au nord. Il est nécessaire d'établir un dialogue sur la manière dont nous pouvons établir des pêches durables compte tenu de cette nouvelle situation.

Quant aux nouveaux domaines possibles d'accords juridiques entre les États de l'Arctique, le ministre mentionne la préservation de la nature, le développement durable et les pêches. Il se dit également favorable à une coopération plus étroite entre les ministres de l'Environnement.

En ce qui concerne la coopération en matière de sécurité, le ministre fait une distinction entre la sécurité militaire et la sécurité civile. L'Arctique est une région où les tensions sont faibles entre les pays qui coopèrent. Les États côtiers de l'Arctique se sont engagés, par le truchement de la déclaration d'Ilulissat à recourir à des solutions pacifiques en cas de désaccord. Une coopération étroite est nécessaire concernant les voies de navigation et les activités maritimes pour assurer que la navigation et l'exploitation de navires sont sécuritaires dans l'Arctique.

La région de l'Arctique est si vaste qu'il est nécessaire de définir ce que sont des capacités suffisantes de recherche et sauvetage (SAR) et d'apporter des éclaircissements sur la façon dont sera définie la responsabilité des exploitants. Les pays de la région arctique devraient maintenir et même accroître leur coopération touchant le Code polaire sous l'égide de l'OMI.

Concernant l'établissement du Conseil économique de l'Arctique, le ministre déclare qu'il revient à ce dernier de définir son rôle. Le ministre aimerait personnellement que le CEA se penche sur des enjeux environnementaux, sur la façon d'assurer que les activités économiques profitent aux gens et sur la façon d'attirer les investisseurs dans l'Arctique qui est encore considérée comme une région à risque élevé.

En réponse à une question sur la participation des peuples autochtones au CEA, le ministre souligne la définition changeante d'entreprise autochtone et il indique que le gouvernement du Danemark maintiendra le dialogue avec les îles Féroé et le Groenland et appuiera leurs choix à cet égard.

Enfin, le ministre est conscient des nombreuses personnes qui aspirent à l'indépendance au Groenland, et il déclare que le Danemark collaborera avec le Groenland pour la réalisation des objectifs ou des rêves de ce pays. Cependant, le ministre espère qu'il y aura encore un Royaume du Danemark à l'avenir.

Décision

Le Comité prend note de l'information.

4. DANS L'INTÉRÊT DU GROENLAND

Le professeur Minik Rosing de l'Université du Copenhague, présente aux participants le rapport intitulé *To the Benefit of Groenland*. Le Groenland a été une source de ressources pour l'Europe pendant des siècles, principalement des minéraux et du poisson. Le rapport expose de manière factuelle la situation des ressources minérales au Groenland de nos jours.

Les gisements minéraux au Groenland constitueront probablement une source additionnelle de revenus pour la société groenlandaise, mais les ressources biologiques occuperont toujours la première place en importance. Des investissements et des travailleurs étrangers seront également nécessaires. Les exploitants actuels viennent du Canada, des États-Unis, de l'Europe, et une entreprise chinoise est aussi présente dans la région.

Selon le rapport, 10 principaux défis doivent être relevés au Groenland. Le fondement législatif est bon, mais les infrastructures sont peu développées. Cependant, la fonte des glaces améliore l'accessibilité du Groenland et de ses ressources minérales.

La stratégie minérale du gouvernement du Groenland vise l'ouverture d'un nombre estimatif de trois à cinq mines d'ici 2018, mais d'après le rapport de M. Rosing, une seule nouvelle mine ouvrira d'ici 2018.

Selon l'une des principales conclusions du rapport, même avec une exploitation minière à pleine vitesse au cours des années à venir, le Groenland ne pourra que réduire partiellement les subventions globales provenant du Danemark.

Compte tenu d'un développement au ralenti, de la création possible d'un fonds découlant de la mise en valeur des minéraux et de la formation d'une plus grande main-d'œuvre locale, le Groenland aurait encore besoin du soutien financier du Danemark.

Parmi les autres éventualités, on compte l'intensification de l'exploration des ressources marines renouvelables ou la mise à l'essai des possibilités d'un soutien financier pour la préservation de l'Arctique (laisser de grandes zones intactes).

En réponse aux questions du Comité sur les écarts entre les projections du rapport et celles du gouvernement concernant les nouvelles mines avant 2018, M. Rosing fait observer que le Groenland est confronté à des difficultés qu'il cherche à régler. En général, le point de vue des sociétés d'exploration minière est trop optimiste, mais les politiciens ont décidé de l'adopter.

Pour ce qui est du pétrole, M. Rosing affirme que le Groenland n'exportera probablement pas de pétrole dans un avenir rapproché. Aucun gisement n'a été repéré et la technologie actuelle ne peut être utilisée dans les eaux de l'Arctique et il n'y aura aucun forage cette année.

En réponse à une question sur la taxation, M. Rosing signale que les ressources minérales sont régies par les autorités autonomes du Groenland. Les revenus sont imposés et les redevances sur la production demandées par le nouveau gouvernement s'établissent à 37 % du profit. Le revenu des travailleurs est aussi imposé.

Poursuivant sur la question de la main-d'œuvre, M. Rosing souligne que de nombreux travailleurs étrangers seront nécessaires quand de nouvelles mines ouvriront au Groenland car il y a peu de travailleurs sans emploi dans la région. Ces travailleurs peuvent provenir de Chine, de Pologne ou d'Australie comme cela se fait ailleurs dans le monde.

Quant au potentiel de tourisme au Groenland, M. Rosing mentionne que ce sujet n'était pas visé par l'étude. Cependant, à son avis, il existe un potentiel touristique, mais les infrastructures sont insuffisantes pour accueillir un grand nombre de touristes.

Enfin, M. Rosing convient qu'il existe une foule de possibilités de coopération entre les États de l'Arctique. Il ajoute que nous ne devrions pas essayer de transformer l'Arctique en une autre région, mais que nous devrions plutôt faire fond sur les particularités de l'Arctique pour mettre la région en valeur.

Décision

Le Comité prend note de l'information.

5. COOPÉRATION DE L'ARCTIQUE CONCERNANT LA GESTION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES

M. Njord Wegge, Ph. D., agrégé supérieur de recherche à l'Institut Fridtjof Nansen présente au Comité de l'information sur la coopération pour les pêches et sur l'accord conclu à Nuuk le 24 février 2014 entre les États côtiers de l'Arctique.

L'océan Arctique est défini par l'Organisation hydrographique internationale, ce qui crée cinq États côtiers de l'Arctique. La haute mer, qui échappe à la compétence des États côtiers, se trouve au-delà des 200 milles marins de la zone économique exclusive.

L'Accord des Nations Unies sur les pêches de 1995 a été conclu pour réglementer les ressources transfrontalières, notamment les pêches, et assurer la coopération internationale en haute mer. Il existe aussi plusieurs organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), notamment la CPANE (Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est), qui porte sur une petite partie de l'océan Arctique au nord de Svalbard et à l'ouest du Groenland.

Il n'y a pas beaucoup de données sur ce qui se trouve réellement sous la glace de l'océan Arctique. Compte tenu des nouveaux mouvements migratoires dans l'océan Arctique, de nouvelles espèces de poissons s'aventureront probablement dans cet océan, en particulier les poissons qui se nourrissent dans la colonne d'eau, la morue polaire étant l'espèce la plus susceptible de migrer.

Jusqu'à maintenant, les États côtiers de l'Arctique ont hésité à discuter au Conseil de l'Arctique de l'enjeu de la coopération dans le domaine des pêches dans l'Arctique, mais les experts en la matière de ces États se sont rencontrés plusieurs fois pour en discuter.

Dans ce dossier, les États-Unis sont les plus actifs tandis que la Norvège et la Russie sont les pays les plus passifs. Le Danemark et le Canada appuient les initiatives relatives aux pêches dans l'Arctique. Le rôle dynamique des Américains est peut-être attribuable à l'expérience vécue lors de l'effondrement des stocks de poissons dans la mer de Béring dans les années 1990.

Le PEW Charitable Trust aux États-Unis a aussi contribué à mettre de l'avant ce dossier. La pêche à grande échelle est déjà présente dans les zones de l'océan Arctique qui bordent la Russie et la Norvège.

Parmi les autres parties concernées par l'enjeu des pêches, on compte les suivantes : Islande, Finlande, Suède, UE, Chine et autres pays asiatiques.

Les pourparlers entre les États côtiers de l'Arctique ont commencé à Oslo en 2010 et la dernière rencontre a eu lieu à Nuuk en février 2014. Les États avaient alors convenu qu'il n'y aurait pas de pêche jusqu'à ce que l'on dispose de données suffisantes. Il est possible qu'une déclaration incluant d'autres pays que les États côtiers de l'Arctique soit signée plus tard cette année.

Bien que la Norvège soit réticente à utiliser le mot « moratoire », cela ne signifie pas qu'elle est contre la réglementation, car elle a mis en vigueur une interdiction unilatérale de la pêche dans les eaux non réglementées.

Il reste à savoir si les États côtiers de l'Arctique continueront d'assumer le leadership. Des pêches expérimentales seront-elles permises? Comment la pêche autochtone sera-t-elle prise en compte (question d'un intérêt particulier pour le Canada)?

En réponse aux questions du Comité, M. Wegge fait observer que la migration et les nouveaux mouvements migratoires de stocks de poissons sont normaux et qu'une espèce de poisson comble souvent le vide laissé par une espèce qui quitte une zone.

M. Wegge considère que les participants permanents n'ont pas un rôle à jouer dans les activités de coopération des États côtiers de l'Arctique.

Enfin, M. Wegge signale qu'il y a encore des eaux peu profondes dans l'océan Arctique, mais la majeure partie est très profonde.

Décision

Le Comité prend note de l'information.

6. VERS LA COOPÉRATION ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS RELATIVES À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS L'ARCTIQUE

M. Kristian Sørby Kristensen de l'Université du Copenhague, souhaite entretenir les membres du Comité de la coopération et du renforcement des capacités relatives à la sécurité publique dans l'Arctique.

M. Kristensen établit des liens entre la sécurité publique et la souveraineté de l'Arctique et la responsabilité politique d'assurer la sécurité publique. Il poursuit en faisant la distinction entre la propriété de l'Arctique et la gouvernance de l'Arctique; la première est totale tandis que l'autre est plutôt une question de gestion par la coopération et les obligations. Les activités plus nombreuses justifient un accroissement de la

gouvernance et de la gestion de la sécurité publique, ce qui devrait entraîner des mesures de renforcement des compétences. Les deux accords contraignants entre les États de l'Arctique portent sur la sécurité publique.

Le renforcement de la sécurité publique est difficile parce que c'est un exercice complexe qui comporte des éléments inconnus et qui est coûteux. Dans les organisations complexes, à l'échelle nationale et internationale, les responsabilités peuvent ne pas être claires. Il existe des différences entre les pays de l'Arctique sur le plan de la structure de la sécurité nationale, comme les militaires et la garde côtière civile. Les structures de responsabilité complexes des nations compliquent la coopération internationale.

Les difficultés dans l'Arctique sont liées aux collectivités petites et fragiles, comptant peu d'habitants, d'infrastructure et de capacité de recherche, éloignées et séparées par de grandes distances.

La sécurité est une obligation souveraine, mais la responsabilité nationale est fragmentée.

La coopération internationale est nécessaire dans l'Arctique, toutefois la volonté politique et les ressources doivent venir des États. Il faut avant tout établir et institutionnaliser la coopération entre les États.

Les militaires forment une capacité importante qu'il faut intégrer. Les premiers intervenants sont les habitants des localités et ils ont des compétences utiles potentielles. L'amélioration des infrastructures rehausse la sécurité publique.

En réponse à une question du Comité, M. Kristensen fait observer que le niveau de capacité de sécurité dans l'Arctique doit être décidé par les dirigeants et fondé sur les avis des scientifiques. Il va plus loin en affirmant qu'il est important que des exercices conjoints de sécurité soient menés et que les intervenants se connaissent avant que ne se produise un incident. Il insiste aussi sur la nécessité d'échanger des connaissances et pas seulement de l'information.

La volonté politique de créer une vaste capacité de recherche et sauvetage est moins grande que l'attention politique accordée à cette question. C'est un enjeu économique qui relève aussi de la coopération internationale, mais de toute manière, l'Arctique sera toujours une région vaste et dangereuse.

La délégation de Russie signale que des investissements considérables sont prévus et que des fonds ont déjà été investis dans des initiatives le long de la Route du Nord, et qu'un nouveau programme sur la sécurité de l'Arctique a récemment été adopté. Le président Poutine a rencontré des représentants commerciaux à Saint-Petersbourg pour discuter de questions relatives aux plateformes dans l'Arctique, l'accent étant mis sur l'exploitation gazière et pétrolière.

M. Kristensen mentionne que le partage de l'information par satellite est un facteur important de sécurité. Enfin, il précise qu'il est essentiel de prendre en compte le risque correct et que les outils technologiques de pointe comme les dispositifs de localisation joueront un rôle primordial dans la gestion du risque.

Les risques dans l'Arctique varient en fonction des régions et même des localités car la nature et le climat sont différents d'un endroit à l'autre. La cartographie des vulnérabilités pourrait être améliorée et celle-ci augmenterait la sécurité et la résilience des collectivités.

Décision

7. CONFÉRENCE À WHITEHORSE DU 9 AU 11 SEPTEMBRE 2014

La délégation canadienne fait part de la version à jour du programme provisoire.

Les rapporteurs présentent ensuite les rapports préliminaires.

M. Sivertsen fait remarquer qu'il prendra appui sur la déclaration de la conférence de l'Arctique qui comprend plusieurs articles sur la gouvernance de l'Arctique. En outre, M. Sivertsen examinera comment le point de vue des régions et des localités est intégré aux activités de coopération dans l'Arctique, et comment les peuples autochtones participent au processus décisionnel national et international dans les pays de l'Arctique.

M. Dennis Bevington étudiera comment les infrastructures dans l'Arctique peuvent être développées d'une façon durable dans une région arctique en évolution, compte tenu du développement économique et du coût de la vie dans l'Arctique, des infrastructures énergétiques et de la promotion de la sécurité alimentaire.

Au nom du sénateur Murkowski, M. Isaac Edwards dit qu'il mettra l'accent sur de multiples capacités en environnement et s'appuiera sur le rapport du Comité sur le même sujet.

Les membres du Comité soulignent l'importance de se concentrer sur la prévention dans la déclaration de la conférence provisoire et dans le rapport sur le renforcement des capacités et le développement économique.

La nécessité d'une coopération régionale touchant l'échange de main-d'œuvre a aussi été mise de l'avant en tant qu'enjeu essentiel à inclure dans la déclaration.

Enfin, un nouvel article sur le rôle des participants permanents est présenté.

Décision

Le Comité prend note des mises à jour et des observations formulées par ses membres en préparation à la conférence à Whitehorse. Les modifications à apporter à la déclaration de la conférence doivent être envoyées au secrétaire général.

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LE NORD

Les membres du Comité veulent élaborer sur les infrastructures, notamment sur le rôle de l'industrie forestière et la promotion des nouvelles technologies.

Les membres du Comité veulent aussi être plus clairs sur les avantages de l'évaluation des ressources naturelles dans l'Arctique, et finalement, tenter d'établir une distinction entre les termes « Arctique » et « Grand Nord ».

Décision

Le Comité prend note des observations formulées et le secrétaire général les inclura dans une version à jour du rapport.

9. SITUATION DES TRAVAUX DU CPPRA

M^{me} Olsvig informe le Comité qu'elle a été élue présidente de son parti (Inuit Ataqatigiit), et qu'elle devra accorder la priorité à ses nouvelles fonctions. Elle quitte donc le Parlement danois pour se concentrer sur son travail de députée du parlement groenlandais et présidente du parti. Par la suite, M^{me} Olsvig quittera son poste de présidente du CPPRA à la réunion du Comité permanent le 10 septembre.

M^{me} Olsvig donne ensuite des explications sur l'échange de lettres entre elle, à titre de présidente du CPPRA, et la présidente du Conseil de l'Arctique. L'incident qui a donné lieu à l'échange de lettres a été le refus par la présidente canadienne d'une demande du Comité permanent visant à présenter un exposé sur ses activités durant une réunion des hauts représentants de l'Arctique à Yellowknife en mars 2014. C'était la première fois que l'on refusait au CPPRA le droit de s'exprimer durant une réunion des hauts représentants au Conseil de l'Arctique.

M. Leef se demande si les propos tenus dans la lettre de la présidente du CPPRA, tels que « décision historique » et « déception » ne sont pas un peu forts et s'il est exact que le CPPRA a toujours eu la possibilité de s'exprimer aux réunions des hauts représentants de l'Arctique.

Les membres du Comité mentionnent qu'il conviendrait de traiter de la nécessité d'un dialogue direct avec le Conseil de l'Arctique dans la déclaration de la conférence à venir à Whitehorse.

M. Tumusov de la délégation de la Russie présente le projet « La famille de l'Arctique ».

L'année 2014 est celle de la culture en Russie et la République de Sakha a nommé 2014 l'« Année de l'Arctique ». Dans le même ordre d'idée, M. Tumusov a publié un livre intitulé « The Treasures of the North » (Trésors du Nord [TRADUCTION]) qui traite des résidents de l'Arctique. Le livre est distribué aux membres du Comité.

Les États-Unis signalent qu'un représentant spécial pour l'Arctique sera probablement nommé au cours des prochaines semaines.

Un rapport du Government Accountability Office (bureau de la responsabilisation du gouvernement américain) sur le travail du Conseil de l'Arctique et un suivi des recommandations du Conseil ont été présentés en mai.

La Norvège mentionne la visite couronnée de succès de la délégation de l'Arctique du Parlement finlandais à Oslo, et un événement sur l'Arctique qui aura lieu le 25 août à Arendal, en Norvège.

Le Conseil nordique de l'Ouest a une nouvelle secrétaire générale, M^{me} Inga Dora Markussen, du Groenland. Le Conseil s'emploie à faire en sorte que la région_nordique de l'Ouest devienne une zone de libre-échange, et il invite les membres

du Comité à participer au Cercle de l'Arctique qui se tiendra du 31 octobre au 2 novembre à Reykjavik.

Le Secrétariat des peuples autochtones mentionne la nomination d'un nouveau directeur qui commencera à travailler le 1^{er} septembre 2014. Le Secrétariat déménagera probablement à Tromsø l'année prochaine et organisera une conférence le 1^{er} novembre pour célébrer ses 20 ans d'existence.

Le Conseil parlementaire sami demandera le statut d'observateur au Conseil de l'Arctique et celui de membre au Conseil nordique.

Une réunion préparatoire à la tenue de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones aura lieu à l'ONU, et le peuple sami participera à ce processus.

Le Conseil nordique a organisé une séance thématique à Akureyri sur l'utilisation durable des ressources naturelles. Des discussions ont porté sur des enjeux comme les menaces pour l'environnement et la capacité de recherche et sauvetage et les désaccords sur les pêches comme celles du hareng et du maquereau. Le Conseil nordique siégera à Stockholm à la fin d'octobre.

La Suède a tenu un débat sur le climat en séance plénière. Il y aura des élections nationales le 14 septembre et les enjeux du climat et de l'environnement occuperont probablement une place importante, comme cela a été le cas durant les élections du Parlement européen en Suède.

La Finlande mentionne le Sommet des sciences de l'Arctique qui a eu lieu à Helsinki à la fin d'avril ainsi qu'un événement relatif à la US Arctic Research Commission (commission américaine de recherches arctiques). La délégation finlandaise a visité la Norvège en mai et elle recevra une délégation de l'Alaska la semaine prochaine.

La Russie indique que le plan touchant la zone arctique en Russie est mis en œuvre tout comme un système national sur la prévention et que le président est l'hôte d'une réunion sur la sécurité dans l'Arctique. La loi régissant les différentes zones en Russie a récemment été mise à jour par une définition modifiée de ce qui constitue la zone arctique.

La présidente signale qu'elle participera à trois réunions dans un avenir rapproché à titre de présidente : une réunion à « Oden » aux limites du plateau de l'Arctique le 25 juin, le congrès du Conseil circumpolaire inuit du 21 au 24 juillet à Inuvik et la réunion sur l'Arctique à Arendal le 15 août.

Le Groenland a aussi commencé la capture scientifique du maquereau dans les eaux groenlandaises.

Le Canada souhaite à tous les membres du Comité un bon séjour à Whitehorse.

Décision

Le Comité prend note de l'information.

10. PROCHAINES RÉUNIONS DU CPPRA

Whitehorse, 9 septembre 2014 et 10 septembre 2014.

Helsinki, du 19 au 21 novembre 2014 incluant un séminaire sur la coopération accrue en matière de sécurité dans l'Arctique.

Décision

Les prochaines réunions du CPPRA auront lieu à Whitehorse les 9 et 10 septembre et à Helsinki les 19 et 21 novembre.

11. AUTRES QUESTIONS

Il n'y a pas d'autre question.

CONFÉRENCE DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE
LE COMITÉ PERMANENT DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE
RÉUNION À COPENHAGUE

Les 10 et 11 juin 2014

Liste des participants

MEMBRES

Canada	M. Ryan Leef, député M. Dennis Bevington, député M. Tim Williams, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement
Danemark/Groenland	M ^{me} Sara Olsvig, députée M. Sjurður Skaale, député M. Peder Pedersen, chef de section M ^{me} Kamilla Kjelgaard, conseillère M ^{me} Jonna Sandø, secrétaire internationale M ^{me} Anne-Kathrine B. Olsen, conseillère
Finlande	M ^{me} Johanna Ojala-Niemelä, députée M. Guy Lindström, directeur adjoint, département international
Islande Norvège	M ^{me} Arna Bang, conseillère M. Eirik Sivertsen, député
Russie	M. Vladimir Torlopov, sénateur, chef de la délégation de Russie M. Igor Chernyshenko - sénateur M ^{me} Natalia Libinzon – adjoint du sénateur Torlopov M. Fedot Tumusov, député M ^{me} Irina Kuzmina, secrétaire
Suède	M ^{me} Anita Brodén, députée M ^{me} Eva Hjelm, conseillère
États-Unis	M. Isaac Edwards, conseiller M ^{me} Susan Delja, ambassade américaine

PARTICIPANTS PERMANENTS

Conseil parlementaire sami	M. Håkan Jonsson, président M ^{me} Kristina Nordlig, administratrice
----------------------------	--

Secrétariat des peuples
autochtones

M^{me} Alona Yefimenko, secrétaire exécutive par intérim

OBSERVATEURS

Conseil nordique

M. Helgi Hjörvar, député
M. Torkil Sørensen, conseiller principal
M. Sighvatur Hilmar Arnmundsson, conseiller

Conseil nordique de
l'Ouest

M^{me} Unnur Bra Konradsdottir, députée
M^{me} Inga Dora Markussen, secrétaire générale

SECRÉTARIAT

M. Bjørn Willy Robstad, secrétaire général

INTERPRÈTES

M. Sten Jacobsen

M^{me} Alexandra Lööv

INVITÉS

M. Martin Lidegaard, ministre des Affaires étrangères
M. Erik Vilstrup Lorentsen, sous-secrétaire des affaires
arctiques, ambassadeur danois pour l'Arctique,
Affaires étrangères
Professeur Minik Rosing, Université de Copenhague
M. Njord Wegge, Ph. D., agrégé supérieur de
recherche à l'Institut Fridtjof Nansen de Norvège
M. Kristian Søby Kristensen, chercheur principal,
Université de Copenhague
M. Hrannar Arnarsson, conseiller, Conseil nordique
M^{me} Joan Ólavsdóttir, conseillère, Conseil nordique
Conseil de l'Arctique Chairmanship (2)

Dépenses de voyage

ASSOCIATION	Association parlementaire Canada-Europe
ACTIVITÉ	Réunion du Comité permanent de la région arctique
DESTINATION	Copenhague, Danemark
DATES	Les 10 et 11 juin 2014
DÉLÉGATION	
CHAMBRE DES COMMUNES	M. Dennis Bevington, député M. Ryan Leef, député
PERSONNEL	M. Tim Williams, conseiller
TRANSPORT	7 459,04 \$
HÉBERGEMENT	1 950,52 \$
HOSPITALITÉ	-
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	1 529,51 \$
CADEAUX OFFICIELS	-
DIVERS / FRAIS D'INSCRIPTION	-
TOTAL	10 939,07 \$